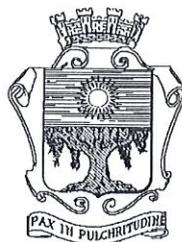


AR PREFECTURE

006-210600110-20210316-03-DE
Reçu le 22/03/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 – BUDGET COMMUNAL – ANNEE 2020 : APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2020

Séance Publique Ordinaire du 16 MARS 2021
A 19 heures dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : M. Jean-Elie PUCCI à Monsieur Roger ROUX, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Carolle LEBRUN à Mme Alexandra CANAL.

QUORUM : 14

PRESENTS : 24

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 10 mars 2021

AR PREFECTURE

006-210600110-20210316-03-DE
Reçu le 22/03/2021COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

III – BUDGET COMMUNAL – ANNEE 2020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2020

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21 et L2343-1,

Vu le budget principal de l'exercice 2020,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 mars 2021,

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	REALISEES	1 460 771,22	8 082 154,89	9 542 926,11
	Restes à réaliser			0,00
DEPENSES	REALISEES	889 626,35	7 748 248,83	0,00
	Restes à réaliser	133 435,33		
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent Déficit Solde des restes à réaliser Excédent Déficit	571 144,87 -133 435,33	333 906,06	905 050,93 0,00
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	896 816,56	1 408 508,96	2 305 325,52
RESULTAT CUMULE	Excédent Déficit	1 334 526,10	1 742 415,02	3 076 941,12

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	896 816,56		571 144,87	1 467 961,43
Fonctionnement	1 408 508,96	0,00	333 906,06	1 742 415,02
Total	2 305 325,52	0,00	905 050,93	3 210 376,45

Conformément aux dispositions de l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, « Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Il est rappelé qu'en vertu de L'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président et si le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, il doit se retirer au moment du vote ».

Les résultats du Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2020 se présentent de la manière suivante :

AR PREFECTURE

006-210600110-20210316-03-DE
Reçu le 22/03/2021



Au vu du Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2020, après présentation du budget principal et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après que Monsieur le Maire se fut retiré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 22 VOIX POUR

ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN)

- DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal de l'exercice 2020,
- CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2020.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20210316-03-DE

Reçu le 22/03/2021

